



Divorce sous consentement mutuel

Par **didier**, le **30/11/2009** à **14:33**

Bonjour,
ma femme a quitte de domicile conjugal depuis le 6 novembre je l'ai fais constater .
elle est partie avec notre voiture la carte grise est au nom de mr et madame. j'ai reçu la
semaine derniere une lettre de son avocat qui me parle d'un divorce par consentement mutuel
,elle garde la voiture et moi les meubles le probleme est que la voiture cote 13000 euros a
l'argus et dans la maison les meubles valent a peu pret 5000 euros donc je ne suis pas
d'accord .de plus la voiture est les meuble ont ete achete avec de l'argent que j'ai touche pour
un accident de travail en irlande ,nous somme marie sous le regime de la comunaute cet
argent fait t'il parti de la comunaute .ma femme n'as jamais travaille .j'ai reçu cet argent
comme dedomagement pour un handicap de mon genou droit
merci de me repondre si vous le pouvez